

La réforme du bac et la réorganisation du lycée général

par Jean Renoux, enseignant d'histoire-géographie
Lycée Joliot-Curie, Aubagne

Si la réforme du bac a quelque peu disparu des écrans radars médiatiques, elle est pourtant bien mise en route, et engendre de fait une profonde transformation du lycée, en particulier dans les filières générales. Si le bac actuel semble s'essouffler, et nécessitait selon beaucoup une réelle réforme, le futur bac ne paraît pas, malgré les nombreux changements apportés, vouloir résoudre les problèmes actuels, motivé d'abord par un souci d'économies d'échelles et des choix d'affichage, plus destinés à l'opinion publique qu'aux élèves et aux enseignants.

Pour tenter d'y voir plus clair, **ce dossier tente de dresser un panorama de ce qui nous attend pour les prochaines années. Ce dossier n'aborde pas la question du bac technologique, laissé volontairement de côté par la réforme.**

La genèse de la réforme

Pour rappel, la genèse de la réforme tient en une déclaration du candidat Macron (*avoir un bac réduit à 4 épreuves terminales*), déclaration devenue injonction une fois le candidat devenu président. Le ministre Blanquer convoque sur cette base une commission, dirigée par Pierre Mathiot, qui multiplie les entretiens, réalise un rapport assez ambitieux, mais tout en devant respecter le carcan des quatre épreuves terminales, sans que ce choix soit justifié par la moindre évaluation pédagogique. Les propositions de Mathiot ne sont finalement pas vraiment suivies par le ministre, lors de sa présentation officielle de sa réforme le 14 février dernier. L'abandon des filières est certes annoncé, mais remplacées par un système de spécialités lourdes (en volume horaire et en coefficient), soit des filières démultipliées et resserrées en épreuves majeures. Aussi, la réforme fait le choix de laisser de côté les filières technologiques, qui restent en l'état sans autre justification qu'une réforme récente eut lieu. Le 18 avril, les premiers décrets visant à réorganiser le lycée afin de le faire correspondre au nouveau bac sont proposés aux votes du CSE, corrigeant certaines zones d'ombre du projet initial, et laissant apparaître une nette volonté de réaliser des économies d'échelles. En ce moment, le Conseil Supérieur des Programmes présente ses recommandations pour les futurs programmes, mais le ministre a seul la main sur ce sujet, qu'il tranchera sans forcément suivre ces recommandations, en décembre 2018.

Le calendrier de mise en place de la réforme

La réforme doit entrer en vigueur avec ses nouveaux programmes à partir de la rentrée 2019 selon le calendrier suivant :

Rentrée 2018	Aucun changement, sauf nouveaux tests de positionnement en seconde
Rentrée 2019	Mise en place de la nouvelle seconde et de la nouvelle première
Session 2020	Premières épreuves anticipées du nouveau bac pour les 1ères, dernière session de l'ancien bac pour les terminales
Rentrée 2020	Mise en place de la nouvelle terminale
Session 2021	Première session du nouveau bac pour les terminales

Le nouveau bac général

Avec le remplacement des filières par des spécialités, et l'introduction de nombreuses épreuves anticipées ou continues afin de remplir l'objectif de quatre épreuves terminales, le bac des "généralistes" est fortement transformé dans son architecture. Pour des raisons obscures, les "technologiques" n'ont pas droit aux honneurs d'une réforme profonde, renforçant de fait la rupture entre bac technologique et bac général, à l'opposé des recommandations de la commission Mathiot.

Quelle est l'architecture globale du nouveau bac général pour les élèves ?

Le nouveau bac général repose sur une répartition entre épreuves terminales, et épreuves continues (comprenant la prise en compte des bulletins de 1ère et de terminale). L'organisation est alors la suivante :

Type d'épreuves	Part dans la note finale
Prise en compte des moyennes des bulletins de 1ère et terminale.	10% de la note finale
Epreuves continues (trois partiels, deux en 1ère et un en terminale). <i>Toutes les disciplines non évaluées dans les épreuves finales. Comprend notamment l'évaluation de l'EPS, en CCF (contrôle continu de formation) et uniquement en terminale</i>	30% de la note finale
Epreuves finales (une anticipée en première et quatre épreuves strictement finales, toutes en fin de terminale) <i>Epreuve anticipée : le français</i> <i>Epreuves finales : Les deux enseignements de spécialité choisis en terminale, le grand oral (préparé dans les enseignements de spécialité) et la philosophie.</i>	60% de la note finale

Les partiels sont organisés à la libre appréciation des équipes pédagogiques. Rien n'oblige d'évaluer à chaque partiel toutes les disciplines, et les sujets seront puisés dans une "banque numérique nationale d'examens".

Quels seront les coefficients des différentes disciplines et épreuves ?

Disciplines et modes évaluatifs	Part dans la note finale
Bulletins (toutes les disciplines)	10% au total
<i>En considérant une organisation semestrielle :</i>	<i>Dont 2,5% pour chaque bulletin</i>
Epreuves continues (tronc commun) ¹	30% au total
<i>Donc chaque partiel</i>	<i>Dont 10% pour chaque partiel</i>
Epreuve anticipée de Français	10% (oral 5% écrit 5%)
Epreuve de spécialité 1 ²	16%
Epreuve de spécialité 2 ³	16%
Grand oral	10%
Philosophie	8%

Quel sera le calendrier évaluatif d'un élève de lycée général ?

Au final, toutes ces transformations donnent *a priori* le calendrier suivant pour l'élève à partir de la première et en supposant une organisation semestrielle du calendrier (*les établissements demeurent libres de ce choix d'organisation*), tout en calculant en fonction des coefficients prévus l'avancement progressif de la réalisation de la note finale (*et en lissant l'EPS sur l'ensemble du cycle terminal*) :

Calendrier	Matières évaluées	Avancement
1ère		
Fin du 1er semestre (déc.)	Bulletin : toutes matières	2,5%
1er partiel 1ère (jan.)	Partiels, épreuves du "tronc commun"	12,5%
2 nd partiel 1ère (avr.)	Partiels, "tronc commun" + 3e spécialité (celle abandonnée en terminale)	22,5%
Fin du 2 nd semestre (mai-juin)	Bulletin : toutes matières	25%
Epreuve anticipée (fin juin)	Français (écrit et oral)	35%
Terminale		

¹ Pour connaître l'organisation du tronc commun et les disciplines concernées, voir la partie « La nouvelle organisation du lycée »

² Pour connaître les enseignements de spécialité proposés, voir la partie « La nouvelle organisation du lycée »

³ Voir note précédente

Fin du 1er semestre (déc.)	Bulletin : toutes matières	37,5%
Partiel de terminale (déc.-jan.)	Partiels, épreuves du "tronc commun"	47,5%
Epreuves finales : spécialité (avril-mai)	Les deux enseignements de spécialité, prises en compte des notes dans ParcoursSup	79,5%
Fin du 2 nd semestre (mai-juin)	Bulletin : toutes matières (et en particulier oraux de langues ⁴)	82%
Epreuves finales restantes (fin juin)	Grand oral (préparé par les ens. de spé.) + Philosophie	100%

Quels problèmes pédagogiques se posent d'évidence avec cette réforme ?

La reconquête du mois de juin se transforme en désertion régulière en fin de semestre sur l'ensemble du cycle terminal

Il est à noter que le gain du mois de mai et de juin reste une bataille à engager en dépit de cette réforme. Et l'éventuel gain est consommé largement en amont par des évaluations récurrentes du tronc commun. La justification de la réforme par des considérations calendaires restent donc largement à démontrer.

Un rythme pédagogique déstructuré et peu pertinent

Par ailleurs, alors que les enseignements de spécialité seront concernés par une très forte charge en fin de parcours, avec une responsabilité majeure dans l'évaluation finale (32% pour les spé. elles-mêmes, plus 10% pour le grand oral), le tronc commun risque de subir à partir du dernier partiel de terminale un désengagement soudain des élèves. En effet, à partir du mois de janvier de terminale, ces disciplines ne comptent plus que pour 2,5% de la note finale (le dernier bulletin semestriel, soit une broutille). Pourtant, ce sont ces disciplines du tronc commun qui seront tendues pendant un an et demi par une évaluation perpétuelle par le jeu des partiels.

Il aurait été sans doute plus pertinent d'inverser le rythme, avec une évaluation continue de la spécialité lors de trois partiels, disciplines choisies par les élèves, et une évaluation finale de la culture commune, nécessitant un apprentissage progressif et patient pour des disciplines qui ne furent pas choisies, ne conservant alors que le grand oral pour la fin de la classe de terminale concernant les enseignements de spécialité. Ainsi, les spécialités auraient pu user du dernier semestre de terminale pour préparer correctement au grand oral, tout en orientant davantage les cours vers le supérieur, en exploitant la liberté pédagogique des enseignants. Dans ce cadre, la logique bac-3 bac+3 du nouveau bac aurait été plus nette, l'une des ambitions initiales de la réforme et dont nous cherchons encore les signes dans le projet final.

Une déstructuration pédagogique qui n'écarte ni une spécialisation accrue ni une culture commune renforcée en fonction des profils d'élèves les plus typés

Pourtant ce déséquilibre dans le calendrier et entre disciplines n'augure pas pour autant d'une spécialisation accrue, en tout cas dans les coefficients :

- ❖ **Le parcours d'un élève "typé" scientifique exclusif.** Un élève à profil fortement scientifique, étant donné l'absence des mathématiques et des sciences expérimentales du tronc commun, doit obtenir son bac avec une large part de matières non-scientifiques. En effet, même en considérant le nouvel enseignement "Sciences numériques et technologiques" dans les partiels (1/6e) et dans les bulletins (1/10e), cet enseignement ne représente au total que 6% de la note finale. De plus, la troisième spécialité de 1ère pèse bien peu pour être signifiante (bulletins et partiels, au mieux 2%). Ajoutant cela aux épreuves de spécialité de terminale à hauteur de 32% (ainsi que le grand oral, pour 10%), la part des disciplines scientifiques pour un "pur" scientifique atteint donc au mieux 50% de la note finale. Seul le poids des mathématiques optionnelles pourraient s'ajouter à ce maigre total.

⁴ Les langues font partie d'une évaluation spécifique, prise en compte dans les bulletins et dans les partiels. En revanche, l'évaluation de l'oral est assez obscure dans la documentation du ministère (partiels ? bulletins uniquement ?), étant formulé ainsi : « **L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale, selon les dispositions actuelles.** »

- ❖ **Le parcours d'un élève "typé" littéraire exclusif.** L'inverse, en revanche, n'a pas lieu : autrement dit, un profil "pur" littéraire peut largement ignorer les enseignements scientifiques. En effet, l'élève échappant à tout enseignement de spécialité strictement scientifique ne conserve donc que l'évaluation de l'enseignement de "culture scientifique et technologique" soit... 6% passant donc un bac à 94% littéraire s'il le souhaite.

Autrement dit, le **"nouveau bac" ne peut être considéré en bloc comme plus spécialisant dans son évaluation ou comme plus général.** Tout dépend des profils concernés, et il est manifeste que le format le moins spécialisant sera le choix de spécialités scientifiques. Sachant que dans la culture universitaire française, peut-être à tort, le haut niveau est associé à un parcours le plus complet possible (à l'image des classes préparatoires notamment), il est fort à parier que le choix de spécialités scientifiques reste largement la "voie d'excellence", seule combinaison parfaitement équilibrée entre culture humaniste et littéraire d'une part et performance scientifique d'autre part. La seule excellence possible pour les littéraires étant alors en contrepartie l'ultra-spécialisation. En ce sens rien ne change pour l'opposition entre l'ancien bac L et l'ancien bac S dans leurs forces et leurs faiblesses. Le bac ES, pourtant jusqu'ici le plus polyvalent, devient une sorte de *no man's land* dans son équivalent de spécialités très dépendant des spécialités choisies par les élèves.

La nouvelle organisation du lycée général

La création d'un nouveau bac implique de fait une nouvelle organisation du lycée. Celle-ci a été esquissée par la présentation de décrets au Conseil Supérieur de l'Education le 18 avril dernier.

Quels sont les enseignements de spécialité proposés ?

12 enseignements de spécialité sont proposés, sachant que les élèves devront en choisir trois en première, et n'en conservant que deux en terminale. La liste est la suivante :

- Arts
- Biologie, écologie
- Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature, langues et cultures étrangères
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique, chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

Quels sont les enseignements de tronc commun ?

Il ne s'agit ici que des enseignements de tronc commun suivis en première et en terminale :

- français (1ère uniquement)
- philosophie (terminale uniquement)
- histoire-géographie
- enseignement moral et civique
- langues vivantes (A et B, remplaçant la numérotation 1 et 2)
- EPS
- enseignement scientifique et technologique

Concernant la seconde, le tronc commun n'est pas modifié, uniquement à ses marges (et nous le verrons, ces marges induisent des changements majeurs). En effet, les enseignements d'exploration (EDE) disparaissent au profit d'enseignements optionnels, ainsi que l'AP pour tous les élèves, remplacée par un horaire dévolu à la préparation de l'orientation. Aussi, la suppression des EDE implique de fait le basculement des SES dans le tronc commun (et donc de groupes de 24 à 35).

Quels sont les volumes horaires des différentes disciplines ?

Seconde

Discipline	Vol. horaire élève
Enseignements communs (26h30)	
Français	4h
Histoire-géographie	3h
LVA et LVB (enveloppe commune)	5h30
SES	1h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
SVT	1h30
EPS	2h
Enseignement moral et civique	0h30
Sciences numériques et technologiques	1h30
Accompagnement personnalisé	Selon les besoins
Enseignements optionnels (4h30)	
1 enseignement optionnel général au choix <i>Latin, Grec⁵, LV C, Arts (soit arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre), EPS, Cirque⁶, Ecologie-agronomie</i>	3h
1 enseignement optionnel technologique optionnel au choix <i>Management-gestion, santé-social, biotechnologies, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques, création et culture-design⁷</i>	1h30

Les **marges d'autonomie** sont à hauteur de 12h (10,5h auparavant) mais recouvrant une plus large palette d'obligations de fait. Devront être financés par les établissements sur ces heures les dispositifs suivants : l'AP (qui ne doit concerner que l'orientation, le français et les mathématiques), la constitution de groupes réduits (évidents en sciences expérimentales, ainsi que pour les langues vivantes) ou des projets spécifiques.

Première et Terminale

Discipline	Vol. horaire élève (1ère)	Vol. horaire élève (Terminale)
Enseignements communs		
	16h	15h30
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA et LVB (enveloppe commune)	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Sciences numériques et technologiques	2h	2h
Enseignements de spécialité		
	12h	12h
Spécialité 1	4h	6h
Spécialité 2	4h	6h
Spécialité 3	4h	
Enseignements optionnels		
	3h maxi (soit un)	6h maxi (soit deux)
LV C	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité	3h	3h
Arts	3h	3h
EPS	3h	3h
Maths expertes	-	3h
Maths complémentaires	-	3h
Droits et grands enjeux	-	3h

⁵ Latin et Grec peuvent seuls être choisis en plus comme 2^e option

⁶ Arts du Cirque pèsent pour 6h

⁷ Création culture-design pèse pour 6h (héritage d'Arts Appliqués)

Quelles menaces pèsent sur les équilibres horaires actuels des différentes disciplines ?

Cette nouvelle organisation provoque un certain nombre d'inconnues. La principale inquiétude concerne le volume horaire des différentes disciplines. Tout d'abord, la relative souplesse du dispositif dans les choix des élèves risque de produire une incertitude potentielle d'une année sur l'autre. Toutefois, ce point risque rapidement de rencontrer la réalité du terrain. Comme c'est le cas actuellement, les grands équilibres entre filières devraient se retrouver sous la forme des spécialités choisies, et on peut considérer que les spécialités actuelles qui modifient les coefficients au bac donnent une indication des choix de spécialité des futurs élèves. Assez rapidement, on devrait trouver une certaine constance dans les effectifs des différentes filières.

Mais compter sur cette forme d'inertie n'est pas pour autant pleinement rassurant, c'est le moins que l'on puisse dire ! En effet, plusieurs problèmes (entre autres) sont posés par cette nouvelle organisation et vont engendrer de fait des pertes horaires importantes :

- ❖ **le goulot d'étranglement des trois spécialités passant à deux entre première et terminale.** Ce problème risque d'être particulièrement vif pour les disciplines scientifiques, où l'on peut supposer que les mathématiques sont relativement assurées d'être bien placées dans les choix des élèves en terminale, la guerre risque de faire rage entre Physique-Chimie, SVT et Sciences de l'Ingénieur comme dauphin. Cette problématique est moins nette pour les Sciences Humaines et les matières littéraires, assurées grâce à un tronc commun plus favorable, même si certaines bivalences y apparaissent et posent question.
- ❖ **des bivalences nouvelles.** Ceci concerne surtout les matières littéraires et les sciences humaines qui vont devoir partager plusieurs enseignements. Ainsi, professeurs de philosophie devront s'accorder avec leurs collègues de français pour se partager la spécialité "Humanités, littérature et philosophie". De même, selon les décrets, entre collègues d'histoire-géographie et SES pour la spécialité "Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques", même si une spécialité spécifiquement SES existe également rendant ce point moins aigu. Enfin, professeurs de SI, de SVT, de physique voire de mathématiques vont devoir se mettre d'accord sur l'usage de l'enseignement de tronc commun "sciences numériques et technologiques" qui apparaît d'abord comme un lot de consolation horaire plutôt qu'une réelle ambition pédagogique clairement définie. Ces bivalences sont des moyens commodes pour réaliser des économies d'échelles pour le ministère, annoncées en amont par les baisses de postes aux concours.
- ❖ **des pertes importantes en SES en seconde.** Le passage des SES des EDE au tronc commun sans gain horaire au passage va produire, dans les nombreux établissements qui faisaient ce choix, le passage de groupe de 24 à 35. Il s'agit donc d'une perte horaire sèche, sauf à considérer une consommation des marges d'autonomie pour cet enseignement, ce qui est possible mais devra appeler des arbitrages avec d'autres choix (AP, dédoublements).
- ❖ **la disparition des EDE.** Il s'agit d'une perte sèche horaire pour les disciplines concernées, sauf en cas de remplacement par un enseignement optionnel. Toutefois, ces enseignements optionnels sont fixes (donc correspondant à des postes ciblés), là où les EDE offraient une plus grande liberté pédagogique en fonction des compétences des enseignants disponibles qui avaient exploités ces EDE assez confus dans la réforme Chatel en leur donnant un sens nouveau par leurs propres pratiques. Cette liberté sera plus difficile à saisir dans le nouveau cadre.
- ❖ **la disparition des TPE.** Innovation du début des années 2000 entrée dans les moeurs, les TPE ont subi au cours des années précédentes à la fois un affaiblissement horaire et un certain épuisement du format, très général, suscitant des présentations orales et écrites de qualité souvent douteuse. Toutefois, cet exercice est réformé, réapparaissant sous la forme du grand oral, laissant la responsabilité aux seuls enseignants de spécialité, sans horaire spécifique, entrant en concurrence immédiate avec la préparation d'épreuves valant pour un tiers du bac. Si les filières réapparaissent bien sous la forme des spécialités ne brisant en rien les effets pervers des filières, il est tout de même curieux que cette réforme se résume pour l'essentiel à une simple refonte des TPE au prix d'une désorganisation générale du lycée actuel sans en créer un réellement nouveau et moderne.
- ❖ **la disparition d'horaires spécifiques pour l'AP.** Sans avoir été réellement évalué, l'AP disparaît, laissé à la libre appréciation des établissements, puisant dans leurs marges horaires, et devant se circonscrire à une feuille de route réduite (français, maths, orientation). L'accent mis ici sur l'orientation n'est en fait qu'une chimère, devant être compris dans le contexte de la suppression des CIO et de la remise en cause du corps des Psy-EN.